



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 PINEY

## Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

### OBJET :

Développement  
touristique – Soutien au  
festival de musique  
classique des Lacs de  
Champagne et de la  
Forêt d'Orient

**DATE DE LA  
CONVOCATION**  
29 avril 2022  
**DATE D’AFFICHAGE**  
29 avril 2022

**NOMBRE DE DELEGUES**  
Afférents au Bureau : 18  
En exercice : 18  
Présents : 10  
Votants : 10  
+ 3 pouvoirs

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou  
notification  
du

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai 2022 à 9 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse

### ETAIENT PRESENTS

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse  
M. Philippe PICHERY, Président du Conseil départemental  
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental  
Mme Annie DUCHENE, Conseillère régionale avec la pouvoir de Mme Isabelle HELIOT-COURONNE  
M. Bernard ROBLET, Conseiller communautaire Troyes Champagne Métropole avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN  
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendevre-sur-Barse  
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey  
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny  
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney avec le pouvoir de Mme Marie-Hélène TRESSOU  
M. Pascal HENRI, Maire de Mesnil-Saint-Père

Depuis 2016 est organisé le festival de musique classique des lacs qui était porté jusqu'à présent par une association de musiciens. Cet événement vise à disséminer des opérations culturelles au cœur du territoire rural de l'est du département de l'Aube, et faire partager aux habitants, touristes et autres curieux le répertoire de la musique de chambre du XVIII<sup>e</sup> à nos jours.

Afin de donner plus d'envergure à cette initiative, une association locale, composée des Communes, élus du territoire, particuliers et associations, a été créée. L'Association Découverte et Animation du Territoire d'Orient et de l'Est Audois - ADATOEA - a pour ambition de :

- rassembler les forces vives du territoire que ce soient des personnes individuelles, des collectivités ou des associations,
- créer une ou plusieurs manifestations culturelles et sportives par an d'envergure régionale, voire nationale,
- promouvoir et diffuser la culture en milieu rural,
- développer l'attractivité, notamment touristique, du territoire (PnrFO à l'ensemble du Nord-Ouest aubois).

L'association étant alors nouvellement créée, elle s'est appuyée sur le PnrFO pour la mise en place de l'édition 2019, avec une ambition plus forte, avec l'objectif notamment d'avoir une diffusion sur le territoire plus ambitieuse, en touchant notamment les centres-bourgs.

Pour 2022, le festival se tiendra les 21, 22 et 23 juillet et sera composé de plusieurs concerts du soir, de quelques concerts de poche et d'ateliers d'initiation aux instruments à cordes proposés à la Maison du Parc, et éventuellement d'une animation musicale sur un marché. Cette édition sera portée directement par l'ADATOEAE.

Dans le cadre de la dissolution de l'association Office de Tourisme Intercommunal de la Forêt d'Orient et des Grands Lacs, les fonds ont été transférés au Syndicat mixte du PnrFO dans l'objectif que ce dernier mobilise des fonds pour soutenir l'animation touristique du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'ADATOEAE afin de permettre le déploiement du festival de musique classique des lacs, à hauteur de 2 000 €. Le Parc assurera de surcroît la réalisation des documents de communication et de promotion du festival.

MM. Hervé CHAMBON et Christian DENORMANDIE ne prennent pas part au vote.

Le Bureau syndical décide de :

- approuver la proposition ci-dessus,
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER  
2022.05.18 17:52:46 +0200  
Ref:20220516\_211401\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président